



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n° **2025-189 R**
Objet : **Autorisation d'engager,
liquider, mandater les dépenses
d'investissement avant le vote du
budget primitif 2026 - budget
principal de la Commune**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Zoïa Depelle, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU

Absents excusés :

Madame Véronique CONSTANS et Monsieur Pierre BRUYAT

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit toutefois préciser le montant et l'affectation des crédits.

Vu l'article L5217-10-9 de ce même code applicable aux collectivités relevant du référentiel M 57 qui prévoit que lorsque la section d'investissement du budget comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de

non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'application des dispositions des articles L1612-1 et L5217-10-9 du CGCT, sur la base des montants et affectations de crédits suivants :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT EN AP/CP						
Opération	Libellé opération	Nature	Libellé	BP 2025 + DM	Crédits 2026 art.5217-10-9 CGCT (1/3)	
0134	MEDIATHEQUE	2313	CONSTRUCTIONS	8 500 000,00	2 833 333,33	
TOTAL 0134 MEDIATHEQUE				8 500 000,00	2 833 333,33	
<hr/>						
0205	PAREMENT OUEST CATHEDRALE	2313	CONSTRUCTIONS	340 000,00	113 333,33	
		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	860 000,00	286 666,67	
TOTAL 0205 PAREMENT OUEST CATHEDRALE				1 200 000,00	400 000,00	
<hr/>						
0300	AMENAGEMENT HAUT DE VILLE	2031	FRAIS D'ETUDES	175 600,00	58 533,33	
		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900 000,00	300 000,00	
TOTAL 0300 AMENAGEMENT HAUT DE VILLE				1 075 600,00	358 533,33	
<hr/>						

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT HORS AP/CP					
Opération	Libellé opération	Nature	Libellé	BP 2025 + DM	Crédits 2026 art.1612-1 CGCT (25%)
093	ACQUISITIONS FONCIERES	2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000,00	10 000,00
		2112	TERRAINS DE VOIRIE	32 000,00	8 000,00
		2115	TERRAINS BATIS	70 000,00	17 500,00
TOTAL 093 ACQUISITIONS FONCIERES				142 000,00	35 500,00
0100	FORET COMMUNALE	2117	BOIS ET FORETS	6 000,00	1 500,00
		2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	54 000,00	13 500,00
TOTAL 0100 FORET COMMUNALE				60 000,00	15 000,00
0101	OPÉRATION FAÇADES	2031	FRAIS D'ETUDES	36 021,00	9 005,25
		20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (PRIVE)	15 000,00	3 750,00
TOTAL 0101 OPÉRATION FAÇADES				51 021,00	12 755,25
0127	MATERIEL ADMINISTRATIF	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 808,00	702,00
		21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	25 000,00	6 250,00
		21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	3 540,00	885,00
TOTAL 0127 MATERIEL ADMINISTRATIF				31 348,00	7 837,00
0129	ECOLES	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	28 518,33	7 129,58
		21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	3 351,49	837,87
		2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 891,62	2 472,91
		2313	CONSTRUCTIONS	14 400,00	3 600,00
		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	61 200,00	15 300,00
TOTAL 0129 ECOLES				117 361,44	29 340,36
0132	VOIRIE	2031	FRAIS D'ETUDES	54 000,00	13 500,00
		2121	PLANTATIONS D'ARBRES	18 000,00	4 500,00
		2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	120 000,00	30 000,00
		21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE	4 800,00	1 200,00
		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 426 400,00	606 600,00
TOTAL 0132 VOIRIE				2 623 200,00	655 800,00
0133	BATIMENTS COMMUNAUX	2031	FRAIS D'ETUDES	36 480,00	9 120,00
		21351	BATIMENTS PUBLICS	8 000,00	2 000,00
		2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	7 146,06	1 786,52
		2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	5 564,94	1 391,24
		2313	CONSTRUCTIONS	97 000,00	24 250,00
		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	29 400,00	7 350,00
TOTAL 0133 BATIMENTS COMMUNAUX				183 591,00	45 897,75
0135	LA BELLOTTE	2115	TERRAINS BATIS	12 000,00	3 000,00
		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	333 000,00	83 250,00
TOTAL 0125 LA BELLOTTE				345 000,00	86 250,00
0147	PLAN D'EAU	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	135 000,00	33 750,00
		2313	CONSTRUCTIONS	228 000,00	57 000,00
TOTAL 0147 PLAN D'EAU				363 000,00	90 750,00
0162	AMENAGEMENTS SPORTIFS	2313	CONSTRUCTIONS	146 000,00	36 500,00
		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	139 000,00	34 750,00
TOTAL 0162 AMENAGEMENTS SPORTIFS				285 000,00	71 250,00
0174	CIMETIERE	2313	CONSTRUCTIONS	234 000,00	58 500,00
TOTAL 0174 CIMETIERE				234 000,00	58 500,00
0202	ILLUMINATIONS	2188	AUTRES	48 000,00	12 000,00
TOTAL 0202 ILLUMINATIONS				48 000,00	12 000,00

0207	SERVICES TECHNIQUES	215731	MATERIEL ROULANT	28 800,00	7 200,00
		2188	AUTRES	15 600,00	3 900,00
TOTAL 0207 SERVICES TECHNIQUES				44 400,00	11 100,00
0210	ESPACE RURAL	2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	48 000,00	12 000,00
TOTAL 0210 ESPACE RURAL				48 000,00	12 000,00
0239	PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6 000,00	1 500,00
TOTAL 0239 PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL				6 000,00	1 500,00
0261	PLAN LOCAL D'URBANISME	202	FRAIS DE REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	5 731,52	1 432,88
TOTAL 0261 PLAN LOCAL D'URBANISME				5 731,52	1 432,88
0283	URBANISATION EQUIPEMENT PROPRE	2041582	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (GROUPEMENTS)	129 712,00	32 428,00
		20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (PRIVE)	4 800,00	1 200,00
TOTAL 0283 URBANISATION EQUIPEMENT PROPRE				134 512,00	33 628,00
0288	LES CAPUCINS	2313	CONSTRUCTIONS	24 000,00	6 000,00
TOTAL 0288 LES CAPUCINS				24 000,00	6 000,00
TOTAL GENERAL				4 746 164,96	1 186 541,24

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 4 décembre 2025 ;

**Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Autorise** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2026 et dans la limite des crédits indiqués ci-dessus ;
- **Précise** que les crédits ainsi consommés seront repris au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Le 17 décembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEoud



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.